

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État du résultat global	5
État des variations des capitaux propres	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-31

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Place du Québec
888, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6

Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Exploration Dios Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Exploration Dios Inc. aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2012 et 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique que la société n'a pas généré de revenus et de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant et, au 31 décembre 2012, la société a un déficit accumulé de 9 872 772 \$. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Val-d'Or
16 avril 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A112664

EXPLORATION DIOS INC.

État de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
		\$	\$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	119 547	564 130
Débiteurs		1 727	55 390
Placements	7	681 531	614 949
Taxes sur les produits et services à recevoir		30 298	14 795
Crédits d'impôt à recevoir		551 498	802 400
Actif d'exploration et d'évaluation détenu en vue de la vente	8	-	107 487
		<u>1 384 601</u>	<u>2 159 151</u>
Non courant			
Placements	7	-	406 675
Actifs d'exploration et d'évaluation	9	9 044 031	8 040 244
		<u>9 044 031</u>	<u>8 446 919</u>
Total de l'actif		<u><u>10 428 632</u></u>	<u><u>10 606 070</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres crédateurs et total du passif		<u>152 029</u>	<u>94 735</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	10.1	17 730 898	17 724 148
Surplus d'apport		2 418 477	2 211 290
Déficit		<u>(9 872 772)</u>	<u>(9 424 103)</u>
Total des capitaux propres		<u>10 276 603</u>	<u>10 511 335</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>10 428 632</u></u>	<u><u>10 606 070</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le * 2013

(signé) Marie-José Girard

Marie-José Girard
Administrateur

(signé) René Lacroix

René Lacroix
Administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

État du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2012	2011
		\$	\$
DÉPENSES			
Charge au titre des avantages du personnel	11.1	272 469	319 925
Honoraires professionnels		43 100	48 380
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		25 612	38 684
Publicité, voyages et relations publiques		15 304	37 643
Frais de bureau		30 726	27 256
Gain sur disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation	8	(112 513)	-
Assurances, taxes et permis		10 447	9 865
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		24 368	2 272 722
Frais bancaires		1 626	637
PERTE OPÉRATIONNELLE		311 139	2 755 112
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES			
Produits financiers	13	25 442	44 754
Revenu de gestion		-	27 680
Perte sur disposition de placements		-	(13 448)
Variation de la juste valeur des actions cotées		(162 972)	(12 060)
		(137 530)	46 926
PERTE NETTE ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		(448 669)	(2 708 186)
PERTE NETTE PAR ACTION - de base et diluée	14	(0,01)	(0,07)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

État des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions		Surplus	Déficit	Total des
		nombre d'actions	\$	d'apport \$	\$	capitaux propres \$
Solde au 1er janvier 2012		39 095 961	17 724 148	2 211 290	(9 424 103)	10 511 335
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(448 669)	(448 669)
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	10.1	75 000	6 750	-	-	6 750
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	207 187	-	207 187
Solde au 31 décembre 2012		<u>39 170 961</u>	<u>17 730 898</u>	<u>2 418 477</u>	<u>(9 872 772)</u>	<u>10 276 603</u>
Solde au 1er janvier 2011		34 633 839	16 231 701	2 033 223	(6 705 007)	11 559 917
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(2 708 186)	(2 708 186)
Paiements fondés sur des actions	11.2	-	-	176 889	-	176 889
Actions émises dans le cadre d'un placement privé	10.1	3 428 572	1 200 000	-	-	1 200 000
Actions émises dans le cadre d'un placement privé-accréditif	10.1	428 550	126 422	23 578	-	150 000
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	10.1	325 000	101 625	-	-	101 625
Frais d'émission		-	-	-	(10 910)	(10 910)
Exercice d'options d'achat d'actions	11.2	280 000	42 000	-	-	42 000
Valeur des options exercées		-	22 400	(22 400)	-	-
Solde au 31 décembre 2011		<u>39 095 961</u>	<u>17 724 148</u>	<u>2 211 290</u>	<u>(9 424 103)</u>	<u>10 511 335</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

État des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2012	2011
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette		(448 669)	(2 708 186)
Ajustements			
Paievements fondés sur des actions		207 187	176 889
Variation de la juste valeur des actions cotées		162 972	12 060
Gain sur disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation		(112 513)	-
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		24 368	2 272 722
Variations d'éléments du fonds de roulement	16	(24 323)	56 504
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>(190 978)</u>	<u>(190 011)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Rachat de placements		801 590	1 316 066
Placements		(404 469)	(710 122)
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(1 528 126)	(2 107 984)
Paievement reçu sur option		75 000	50 000
Crédits d'impôt reçus		802 400	792 808
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>(253 605)</u>	<u>(659 232)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions et d'unités dans le cadre de placements privés		-	1 350 000
Frais d'émission d'actions		-	(10 910)
Émission d'actions suite à l'exercice d'options		-	42 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>-</u>	<u>1 381 090</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(444 583)	531 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		564 130	32 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		119 547	564 130
Informations supplémentaires			
Intérêts reçus (activités opérationnelles)		<u>23 030</u>	<u>44 107</u>

Informations additionnelles - flux de trésorerie note 16

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la "Société") est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2012, la Société a un déficit accumulé de 9 872 772 \$ (9 424 103 \$ au 31 décembre 2011). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux IFRS.

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 1000, rue St-Antoine ouest, bureau 711 à Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole "DOS".

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous

4.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

4.3 Normes, amendements et interprétation de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendement, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financier de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.3 Normes, amendements et interprétation de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 9, Instruments financiers

L'International Accounting Standards Board («IASB») vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La norme de remplacement (IFRS 9) est publiée en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La direction ne prévoit pas adopter cette nouvelle norme avant que tous les chapitres du projet de remplacement de l'IFRS 9 aient été publiés et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 fournit des directives sur la façon dont la juste valeur devrait être appliquée lorsque son utilisation est déjà requise ou permise par d'autres normes dans les IFRS, y compris une définition précise de la juste valeur, une source unique d'évaluation de la juste valeur ainsi que des divulgations requises pour une utilisation sous les IFRS. La direction ne prévoit pas que cette norme aura une incidence sur les états financiers de la Société, sauf peut-être pour la divulgation.

IFRS 13 a été publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et est applicable pour les périodes annuelles débutant le ou après le 1er janvier 2013.

4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, le cas échéant, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat net, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, le cas échéant, ou les produits financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les certificats de dépôt garanti et les débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actions cotées sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. Les placements en obligations de banques sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. La variation nette de la juste valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global et est incluse dans la réserve intitulé Actifs financiers disponibles à la vente dans les capitaux propres, le cas échéant. Lorsque l'actif est décomptabilisé, le profit (ou la perte) cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net dans les produits financiers ou les charges financières, le cas échéant, et est présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

L'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en résultat net dans les produits financiers.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, le cas échéant

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat net dans les autres charges opérationnelles, le cas échéant.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières, le cas échéant.

4.5 Résultats de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, la Société doit supposer que les options dilutives et les bons de souscription dilutifs ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action compte tenu de l'effet antidilutif des options et des bons de souscription tel qu'il est expliqué à la note 14

4.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, de même que les autres placements à court terme très liquides avec une échéance d'au plus trois mois qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.7 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôts remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées.

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.9), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.9) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.9 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.9 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable

4.10 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2012 et 2011, il n'y avait aucune provision de comptabilisée à l'état de la situation financière

4.11 Avantages du personnel

Le coût des avantages du personnel à court terme (ceux qui sont payables dans les 12 mois après que le service soit rendu, comme les congés pour vacances et de maladie payés et les bonis) est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel le service est rendu et n'est pas actualisé.

Le coût du paiement des bonis est comptabilisé en résultat lorsqu'il y a une obligation légale ou implicite d'effectuer ces paiements à la suite de la performance passée.

4.12 Impôt sur le résultat

Lorsqu'applicable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.12 Impôt sur le résultat (suite)

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments de l'état des résultats ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments de l'état des résultats ou en capitaux propres, respectivement.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit à des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration au profit des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporelle imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.13 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit à des déductions fiscales est reportée et comptabilisée dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué aux autres passifs. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle Black-Scholes. La composante passif comptabilisée initialement dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs, est renversée en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.13 Capitaux propres (suite)

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription. Lorsque ces options et bons de souscriptions sont exercés, les coûts et la valeur correspondants sont transférés au capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

4.14 Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.15 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

4.16 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Incertitude relative aux estimations

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la radiation des actifs d'exploration et d'évaluation imputée en résultat net s'élève à un montant total de 24 368 \$ (2 272 722 \$ au 31 décembre 2011). Aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes.

Jugement important de la direction

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente.

Pour les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation: le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé, aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée, aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique et un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée suite au développement réussi ou à la vente.

Pour les autres propriétés Pontax et AU33 ouest, aucun test de dépréciation n'a été effectué malgré le fait que la valeur comptable de l'actif net de la société est supérieure à sa capitalisation boursière et malgré le fait qu'aucun travaux significatifs n'a été effectuée sur certaines de ces propriétés au cours de l'année. La direction a jugé qu'il n'avait pas lieu d'effectuer de test de dépréciation cette année sur ces propriétés car malgré un changement défavorable important de la conjoncture du secteur et de la conjoncture économique qui a eu une incidence sur la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre les travaux d'exploration sur ces propriétés et qui s'est accompagné d'une baisse du cours des actions, la société dispose d'un financement suffisant pour respecter ses obligations à court terme et a l'intention et la capacité de conserver les propriétés jusqu'à ce que le contexte économique s'améliore et qu'elle puisse poursuivre, à l'obtention de nouveaux financements, les travaux d'exploration sur ces propriétés.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporelles imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Fonds en banque (découvert bancaire)	\$ (14 251)	\$ 66 253
Fonds monétaires	133 798	497 877
	<u>119 547</u>	<u>564 130</u>

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluait une somme de 150 000 \$, qui représentait le produit de financement non dépensé lié aux actions accréditives. Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société devait consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des fonds monétaires portant intérêt au taux de 0,5% (0,5 % au 31 décembre 2011) qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

7. PLACEMENTS

	Taux variant		Au 31 décembre	Au 31 décembre
	de	à	2012	2011
			\$	\$
Courant				
Certificats de dépôt garanti, échéant entre janvier et février 2013	1,86% (1,32% en 2011)	2,60% (4,80% en 2011)	316 771	605 904
Placement en obligations de banques, échéant entre mars et juin 2013	3,05% (1,25% en 2011)	4,67% (1,25% en 2011)	298 687	-
Actions cotées	-	-	66 073	9 045
			<u>681 531</u>	<u>614 949</u>
Non courant				
Certificats de dépôt garanti	2,35%	2,60%	-	305 741
Placements en obligations de banques, échéant en juin 2013	3,05%	3,05%	-	100 934
			<u>-</u>	<u>406 675</u>

8. ACTIF D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION CLASSÉ COMME DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

	Au 31 décembre	Au 31 décembre
	2012	2011
	\$	\$
Pontax-Lithium	-	107 487

Le 12 octobre 2011, la Société a signé une convention avec Exploration Khalkos Inc. ("Khalkos") aux termes de laquelle la Société a accepté de vendre à Khalkos, conditionnellement à l'inscription des actions de Khalkos à la cote de la Bourse de croissance TSX, son intérêt dans la propriété Pontax-Lithium en contrepartie d'une somme égale à i) 200 000\$ ou ii) 1 000 000 x le prix d'émission des actions de Khalkos, selon le montant le plus élevé. Cette contrepartie sera payable à la Société par l'émission d'actions de Khalkos au prix d'émission des actions de Khalkos dans les 5 jours suivant l'inscription des actions de Khalkos à la Bourse de Croissance TSX. Le 23 janvier 2012, Khalkos a émis à la Société 1 000 000 de ses actions pour une contrepartie attribuée de 220 000\$. Un montant de 112 513 \$ a été comptabilisé comme gain sur disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation.

Au 31 décembre 2011, les actifs d'exploration et d'évaluation classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs ont donc été comptabilisés à la valeur comptable qui est le coût le plus bas.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier		Radiation	Au 31 décembre
	2012	Additions		2012
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	595 456	60 013	-	655 469
Hotish (b)	326 681	2 915	-	329 596
Pontax (c)	-	11 411	-	11 411
Shadow (e)	20 318	64 083	-	84 401
LeCaron (f)	154 920	56 844	-	211 764
AU33 ouest (g)	60 926	-	-	60 926
Shipsaw (j)	216 286	12 761	-	229 047
Hotish nord (m)	11 574	-	(11 574)	-
14 Carats (n)	54 060	4 305	-	58 365
Carbon 14 (o)	23 382	3 444	-	26 826
Carbon Goéland (p)	3 564	-	(3 564)	-
Carbo (q)	3 100	-	(3 100)	-
Solo (r)	-	8 118	-	8 118
	1 470 267	223 894	(18 238)	1 675 923

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier			Paiement sur option reçue	Radiation	Au 31 décembre
	2012	Additions	Crédits d'impôt			2012
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	1 569 005	419 335	(161 636)	-	-	1 826 704
Hotish (b)	3 470 094	21 336	(8 224)	-	-	3 483 206
Pontax (c)	-	4 552	(1 755)	-	-	2 797
Shadow (e)	116 180	285 976	(110 232)	-	-	291 924
LeCaron (f)	420 994	80 201	(30 914)	-	-	470 281
AU33 ouest (g)	164 259	-	-	(75 000)	-	89 259
Shipsaw (j)	714 753	289 583	(111 622)	-	-	892 714
Hotish nord (m)	3 017	1 593	(614)	-	(3 996)	-
14 Carats (n)	81 932	271 172	(104 526)	-	-	248 578
Carbon 14 (o)	27 609	31 674	(12 209)	-	-	47 074
Carbon Goéland (p)	540	-	-	-	(540)	-
Carbo (q)	1 594	-	-	-	(1 594)	-
Solo (r)	-	25 337	(9 766)	-	-	15 571
	6 569 977	1 430 759	(551 498)	(75 000)	(6 130)	7 368 108
TOTAL 2012	8 040 244	1 654 653	(551 498)	(75 000)	(24 368)	9 044 031

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier		Radiation	Au 31 décembre
	2011	Additions		2011
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	561 141	34 315	-	595 456
Hotish (b)	282 738	43 943	-	326 681
Pontax (c)	66 371	2 977	(69 348)	-
Chibouki (d)	48 438	262	(48 700)	-
Shadow (e)	18 061	2 257	-	20 318
LeCaron (f)	119 345	35 575	-	154 920
AU33 ouest (g)	60 311	615	-	60 926
Upinor (h)	66 695	7 257	(73 952)	-
Upinor 2 (i)	13 560	-	(13 560)	-
Shipshaw (j)	131 414	84 872	-	216 286
U2 (k)	76 320	-	(76 320)	-
Pam (l)	92 940	1 107	(94 047)	-
Hotish nord (m)	-	11 574	-	11 574
14 Carats (n)	-	54 060	-	54 060
Carbon 14 (o)	-	23 382	-	23 382
Carbon Goéland (p)	-	3 564	-	3 564
Carbo (q)	-	3 100	-	3 100
	1 537 334	308 860	(375 927)	1 470 267

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier		Crédits d'impôt	Paiement sur option reçue	Radiation	Reclassé à titre d'actif d'exploration et d'évaluation détenu en vue de la vente	Au 31 décembre
	2011	Additions					2011
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	1 477 571	157 207	(65 773)	-	-	-	1 569 005
Hotish (b)	3 270 520	343 137	(143 563)	-	-	-	3 470 094
Pontax (c)	968 798	1 373	(574)	-	(969 597)	-	-
Pontax Lithium (c)	107 139	597	(249)	-	-	(107 487)	-
Chibouki (d)	428 085	-	-	-	(428 085)	-	-
Shadow (e)	60 811	95 198	(39 829)	-	-	-	116 180
LeCaron (f)	344 596	131 354	(54 956)	-	-	-	420 994
AU33 ouest (g)	199 679	25 069	(10 489)	(50 000)	-	-	164 259
Upinor (h)	442 487	-	-	-	(442 487)	-	-
Shipshaw (j)	290 519	729 405	(305 171)	-	-	-	714 753
U2 (k)	17 443	-	-	-	(17 443)	-	-
Pam (l)	37 794	2 388	(999)	-	(39 183)	-	-
Hotish nord (m)	-	5 187	(2 170)	-	-	-	3 017
14 Carats (n)	-	140 869	(58 937)	-	-	-	81 932
Carbon 14 (o)	-	47 469	(19 860)	-	-	-	27 609
Carbon Goéland (p)	-	929	(389)	-	-	-	540
Carbo (q)	-	2 741	(1 147)	-	-	-	1 594
	7 645 442	1 682 923	(704 106)	(50 000)	(1 896 795)	(107 487)	6 569 977
TOTAL 2011	9 182 776	1 991 783	(704 106)	(50 000)	(2 272 722)	(107 487)	8 040 244

En 2011, la Société a séparé la propriété AU33 en trois nouvelles propriétés, soit Shadow, LeCaron et AU33 ouest.

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste *Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation*. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent, la direction a radié les titres de propriété et les frais d'exploration capitalisés pour les propriétés Carbon Goéland, Carbo et Hotish Nord (Chibouki, Upinor, Upinor2, U2 et Pam, en 2011) pour les motifs suivants: Abandon des claims miniers, des résultats négatifs obtenus après des travaux d'exploration et/ou l'absence de travaux d'exploration au cours des trois dernières années.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de quatre blocs de 732 claims miniers couvrant 370 km carrés. Le bloc 33 Carats sud est composé de 389 claims miniers couvrant 206 km carrés.

Une partie de la propriété (51 claims miniers situés dans les blocs Est et Ouest) est sujette à une redevance de 1 % sur la production de diamant (gross overriding royalty), dont la moitié est rachetable pour un million de dollars.

(b) Hotish

La propriété Hotish est située près des lacs Magyar, Pepeshquasati et Mantouchiche dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de deux blocs de 849 claims miniers couvrant 450 km carrés.

(c) Pontax

En 2005, la Société a acquis conjointement avec Ressources Sirios Inc. ("Sirios") le projet Pontax. Cette propriété est située à la Baie James (au Québec) à environ 350 km au nord de Matagami le long de la route reliant celle-ci à Radisson.

En août 2012, la Société et Sirios ont annulé leur entente initiale pour convenir de former deux propriétés distinctes appartenant en totalité à chacune des sociétés. La propriété Pontax appartenant à 100% à la Société est dorénavant constituée de 147 claims miniers et couvre près de 76 km carrés. De plus, Sirios gardera exclusivement les droits sur les substances autres que le diamant sur un seul claim détenu par la Société, tandis que la Société gardera exclusivement les droits sur le diamant sur six claims détenus par Sirios.

Après avoir radié cette propriété en 2011, la Société a décidé en 2012 de réactiver l'exploration sur cette propriété.

(d) Chibouki

La propriété Chibouki est composée de 40 claims totalisant plus de 20 km carrés et elle est situés à environ 50 km au nord-est de Chibougamau au Québec.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (48 700 \$ pour les titres de propriété et 428 085 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 476 785 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(e) Shadow

La propriété Shadow est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 590 claims miniers couvrant 313 km carrés.

(f) LeCaron

La propriété LeCaron est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 493 claims miniers couvrant 261 km carrés.

Le 1er octobre 2010, la Société a conclu une entente qui lui permet d'obtenir une participation de 100 % dans certains claims miniers formant la propriété Lac LeCaron, constituée de 35 claims miniers. L'entente prévoit un paiement de 3 000 \$ à la signature de l'entente (payé), l'émission de 50 000 actions ordinaires de la Société (valeur attribuée au marché de 0,28\$ par action) suivant le cinquième jour ouvrable de la date de l'approbation réglementaire (émis), 3 000\$ en argent (payé) et 5 000 actions ordinaires de la Société 12 mois suivant la date de l'approbation réglementaire (émis pour une valeur attribuée au marché de 19 125\$ en novembre 2011) et 4 000 \$ en argent (payé) et 75 000 actions ordinaires de la Société 24 mois suivant la date de l'approbation réglementaire (émis pour une valeur attribuée au marché de 6 750 \$ en novembre 2012). Étant donné que l'entente a été réalisée, la propriété des 35 claims miniers a été transférée à la Société. Les 35 claims miniers de la propriété Lac LeCaron sera assujettie à une redevance de 2 % sur la production et d'une redevance d'un dollar par tonne de minerai de diamant. La moitié de chacune de ces redevances peut être rachetée pour un million de dollars chacune.

Le secteur Clarkie, située à 25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 est composée de 220 claims miniers couvrant 116 km carrés.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(g) AU33 ouest

La propriété AU33 ouest est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 519 claims miniers couvrant 270 km carrés.

Le 5 juillet 2011, la Société a signé une entente d'option et de coentreprise relative à la propriété AU33 ouest avec Corporation Minière Osisko ("Osisko") permettant à cette dernière d'acquérir une participation de 51 % de cette propriété en contrepartie de 5 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété et de paiements en espèces de 700 000 \$, le tout échelonné sur une période de cinq ans. Osisko a de plus l'option d'acquérir une participation additionnelle de 9 % en contrepartie d'un investissement de 9 000 000 \$ sur la propriété au cours d'une période de cinq ans. Finalement, Osisko a l'option par la suite d'acquérir une participation additionnelle de 10 % en finançant entièrement une étude de faisabilité relativement à la propriété. Des sommes en argent de 50 000 \$ ont été encaissées en juin et juillet 2011 tandis qu'en 2012 la société a reçu une somme de 75 000 \$.

(h) Upinor

La Société a acquis conjointement avec Sirios le projet Upinor de 31 claims miniers couvrant 15 km carrés et situé à 50 km au sud de la route Trans-Taïga. L'entente avec Sirios stipule que la participation de chacune des sociétés est de 50 % et que les dépenses d'acquisition et d'exploration sont à être partagées à parts égales. La Société gère le projet.

En septembre 2012, la Société et Sirios ont mis fin à leur entente initiale, Sirios se retirant du projet.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (73 952 \$ pour les titres de propriété et 442 487 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 516 439 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(i) Upinor 2

La propriété Upinor 2 couvre 50 km carrés et est situé au sud de la route Trans-Taïga.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (13 560 \$ pour les titres de propriété qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(j) Shipshaw

La propriété Shipshaw de 161 claims miniers couvre 90 km carrés et est située au Saguenay au Québec.

Le 25 novembre 2009, la Société a signé une entente avec Exploration Diagold Inc. qui lui accorde le droit d'acquérir un intérêt pouvant atteindre 75 % dans cette propriété. La Société pouvait acquérir son intérêt de 60 % dans la propriété en investissant 30 000 \$ en travaux d'exploration avant le 31 décembre 2010 et l'augmenter à 75 % en réalisant 300 000 \$ de travaux d'exploration sur une période de trois ans. Ces conditions ont été respectées.

Le 21 octobre 2010, la Société a conclu une entente qui lui permet d'obtenir la participation de 25 % qu'elle ne possède pas dans la propriété. L'entente prévoyait un paiement de 50 000 \$ à la signature de l'entente (payé), l'émission de 250 000 actions ordinaires de la Société (valeur attribuée au marché de 0,285 \$ par action) suivant le cinquième jour ouvrable de la date de l'approbation règlementaire (émis) et 250 000 actions ordinaires de la Société 24 mois suivant la date de l'approbation règlementaire (émis le 6 janvier 2011 pour une valeur attribuée au marché de 82 500 \$). Ces claims seront assujettis à une redevance de 1 % sur la production dont la moitié est rachetable pour 500 000 \$. La Société a acquis 100 % de la propriété au 31 décembre 2011.

Le 3 février 2011, dans le cadre d'un placement privé, la Société a émis à Iamgold Corporation («IAMGOLD») 3 428 572 actions ordinaires à un prix de 0,35 \$ l'action pour un total de 1 200 000 \$ (avant les frais d'émission) et accorde de plus à IAMGOLD une option exclusive d'acquérir 60 % de participation dans le projet Shipshaw, en respectant certaines conditions dans les deux ans suivant ce placement privé. La Société doit engager 80 % du produit du placement sur la propriété Shipshaw avant que IAMGOLD ne décide d'exercer son option.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(k) U2

La propriété U2 de 78 claims miniers couvre près de 41 km carrés à la Baie James (au Québec) à environ 30 km au sud de la route Trans-Taïga et du réservoir hydro-électrique La Grande-3.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (76 320 \$ pour les titres de propriété et 17 443 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 93 763 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(l) Pam

La propriété PAM de 79 claims miniers, couvre 41 km à la Baie James (au Québec) à environ 50-60 km au sud-est de la propriété Upinor.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2011 de radier cette propriété (94 047 \$ pour les titres de propriété et 39 183 \$ pour les frais d'exploration reportés pour un total de 133 230 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(m) Hotish nord

La propriété Hotish nord de 84 claims miniers, couvre 44 km à la Baie James (au Québec) à environ 20-50 km au sud-ouest de la propriété 33 carats.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2012 de radier cette propriété (11 574 \$ pour les droits miniers et 3 996 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 15 570 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(n) 14 Carats

La propriété 14 Carats de 525 claims miniers (en 3 blocs) couvre près de 273 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (au Québec).

(o) Carbon 14

La propriété Carbon 14 de 192 claims miniers couvre près de 100 km carrés à 110 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 80 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (au Québec). La propriété est centrée sur les lacs Artigny et Ango, près du grand lac Naococane à plus de 400 km au NE de Chibougamau.

(p) Carbon Goéland

La propriété Carbon Goéland de 80 claims miniers couvre près de 42 km carrés à 150 km au nord du lac St-Jean (au Québec), dans le secteur du lac Goéland près de la rivière Péribonca.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2012 de radier cette propriété (3 564 \$ pour les droits miniers et 540 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 4 104 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(q) Carbo

La propriété Carbo de 42 claims miniers couvre près de 22 km carrés à 150 km au nord Chibougamau (au Québec), dans le secteur du lac Cosnier près du camp forestier Tournemine.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2012 de radier cette propriété (3 100 \$ pour les droits miniers et 1 594 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 4 694 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice).

(r) Solo

La propriété Solo de 57 claims miniers couvre près de 30 km carrés et est située entre les rivières Opinaca et Eastmain, au sud du Lac Elmer à la Baie James au Québec.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées et créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

En vertu de l'entente du 21 octobre 2010, la Société a émis le 6 janvier 2011, 250 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 82 500 \$) à Exploration Diagold Inc., ce qui permet à la Société de respecter la dernière condition afin d'obtenir la participation restante de 25 % dans la propriété Shipshaw.

Le 3 février 2011, dans le cadre d'un placement privé, la Société a émis à IAMGOLD 3 428 572 actions ordinaires à un prix de 0,35\$ l'action pour un total de 1 200 000\$ (1 192 914 \$ après les frais d'émission de 7 086 \$). La Société doit engager 80 % du produit du placement sur la propriété Shipshaw.

Le 7 septembre 2011, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accreditif sans l'entremise de courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 150 000 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 150 unités au prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité est constituée de 2 857 actions accreditives au prix de 0,35 \$ et de 2 857 bons de souscription. Une somme de 126 422 \$ a été allouée au capital-actions, tandis qu'une valeur 23 578 \$ a été attribuée aux bons de souscriptions.

En vertu de l'entente du 1er octobre 2010 concernant la propriété LeCaron, la Société a émis le 28 novembre 2011, 75 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 19 125 \$).

En vertu de l'entente du 1er octobre 2010 concernant la propriété LeCaron, la Société a émis le 15 novembre 2012, 75 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 6 750 \$).

10.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	2012		2011	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice pondéré
Solde au début	428 550	\$ 0,49	-	-
Attribués	-	-	428 550	0,49
Solde à la fin	<u>428 550</u>	<u>0,63</u>	<u>428 550</u>	<u>0,49</u>

Dans le cadre du placement privé accreditif du 7 septembre 2011, la Société a émis 428 550 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet de souscrire une action accreditive de la Société au prix de 0,49 \$ le ou avant le 6 septembre 2012 et au prix de 0,63 \$ le ou avant le 6 septembre 2013.

La juste valeur unitaire des bons de souscription de 0,06 \$ émis en 2011 a été établie au moyen du modèle d'évaluation binomial et selon les hypothèses suivantes :

Prix de l'action à la date de l'émission	0,30 \$
Dividende prévu	0%
Volatilité prévue	87%
Taux d'intérêt sans risque	1,75%
Durée de vie prévue	2 ans
Prix d'exercice à la date de l'émission	0,49\$ / 0,63\$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de deux ans.

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit:

Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice
6 septembre 2013	<u>428 550</u>	<u>0,63 \$</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

11.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2012	2011
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	333 547	315 256
Honoraires versés au personnel	50 750	62 983
Paielements fondés sur des actions	207 187	176 889
	591 484	555 128
moins : salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(319 015)	(235 203)
Charge au titre des avantages du personnel	272 469	319 925

11.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté des régimes de paiements fondés sur des actions selon lesquels les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu desdits régimes est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5% des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2012		2011	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au 1er janvier	3 985 000	0,38	4 710 000	0,40
Attribuées	1 990 000	0,19	950 000	0,30
Exercées	-	-	(280 000)	0,15
Expirées	(1 020 000)	0,67	(240 000)	0,33
Annulées	(165 000)	0,28	(1 053 000)	0,41
Renoncées	-	-	(102 000)	0,34
En circulation au 31 décembre	4 790 000	0,24	3 985 000	0,38
Exercables au 31 décembre	3 460 250	0,27	3 415 000	0,39

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options s'élève à 0,39 \$ en 2011.

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions au 31 décembre 2012 et 2011:

Fourchette de prix	2012		2011	
	Options en circulation		Options en circulation	
\$	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)
De 0,10 à 0,29	2 630 000	3,75	700 000	2,37
De 0,30 à 0,50	2 160 000	2,12	2 590 000	2,74
De 0,51 à 0,75	-	-	695 000	0,17
	4 790 000		3 985 000	

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

11. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

11.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le 25 avril 2011, la Société a octroyé 950 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,30 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

Le 28 février 2012, la Société a octroyé 995 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,235 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

Le 13 décembre 2012, la Société a octroyé 995 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,15 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2012 de 0,13 \$ par option émise (0,21 \$ par option émise en 2011) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2012	2011
Prix moyen de l'action à la date de l'attribution	0,19 \$	0,30 \$
Dividende prévu	0%	0%
Volatilité prévue	101%	98%
Taux d'intérêt sans risque	1,10%	2,00%
Durée de vie moyenne prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,19 \$	0,30 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 207 187 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'année terminée le 31 décembre 2012 (176 889 \$ pour l'année terminée le 31 décembre 2011) et porté au crédit du surplus d'apport.

12. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Catégorie d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
<i>Prêts et créances</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119 547	119 547	564 130	564 130
Certificats de dépôt garanti	316 771	316 771	911 645	911 645
Débiteurs	1 727	1 727	55 390	55 390
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</i>				
Actions cotées	66 073	66 073	9 045	9 045
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Placements en obligations de banques	298 687	298 687	100 934	100 934
Passifs financiers				
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	152 029	152 029	94 735	94 735

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

12. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des instruments financiers classés dans les catégories *prêts et créances* et *passifs financiers évalués au coût amorti* présentée dans le tableau ci-dessus, est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La note 4.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers. La note 19 fournit une description des objectifs et des méthodes de la Société en matière de gestion des risques.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1: Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3: Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Les actions cotées ainsi que les placements en obligations de banques évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, sont classés respectivement selon la hiérarchie d'évaluation du niveau 1 et 2.

La juste valeur des actions cotées classées au niveau 1 a été déterminée selon le prix coté à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des placements en obligations de banques classés au niveau 2 a été déterminée à partir du calcul des flux monétaires actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif que pourrait obtenir la Société à la date de clôture pour des intruments similaires.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière.

La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes de présentation de l'information financière précédentes.

13. PRODUITS FINANCIERS

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2012	2011
	\$	\$
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 505	5 362
Produits d'intérêts provenant de certificats de dépôt garanti	10 816	29 825
Produits d'intérêts provenant des placements en obligations de banques	11 121	9 567
Produits financiers	<u>25 442</u>	<u>44 754</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

14. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10.2 et 11.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2012 et 2011.

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2012	2011
Perte nette	(448 669) \$	(2 708 186) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	39 105 592	38 386 811
Perte nette de base et dilué par action ordinaire	(0,01) \$	(0,07) \$

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant les actions ordinaires entre la date de clôture et la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différence temporelle	(63 363)	(735 109)
Variation des taux d'imposition	-	38 838
Variation des différences temporelles non constatées	63 363	696 271
Total de la charge (du produit) d'impôt différé	-	-

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2012	2011
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,9 % (28,4 % en 2011)	(120 692)	(769 125)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paievements fondés sur des actions	55 733	50 236
Variation du taux d'imposition	-	38 838
Autres dépenses non déductibles	1 596	(16 220)
Variation des différences temporelles non constatées	63 363	696 271
Charge (produit) d'impôt différé sur le résultat	-	-

Le taux d'imposition effectif en 2012 est plus bas que le taux d'imposition effectif en 2011 du fait d'un changement dans le taux d'imposition fédéral.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporelles et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporelles et pertes fiscales non comptabilisées suivants:

	Solde au 1 ^{er} janvier 2012 \$	Comptabilisés en résultat \$	Solde au 31 décembre 2012 \$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	74 345	(16 263)	58 082
Crédits d'impôt pour ressources	(74 345)	16 263	(58 082)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice (suite)

	Solde au 1 ^{er} janvier 2011 \$	Comptabilisés en résultat \$	Solde au 31 décembre 2011 \$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	84 562	(10 217)	74 345
Crédits d'impôt pour ressources	(84 562)	10 217	(74 345)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

	31 décembre 2012	
	Fédéral \$	Provincial \$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées		
Placements en actions	129 172	129 172
Actifs d'exploration et d'évaluation	2 363 832	3 121 832
Pertes autres qu'en capital	2 365 799	2 301 481
Pertes en capital	6 426	6 426
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	6 546	6 546
	<u>4 871 775</u>	<u>5 565 457</u>

	31 décembre 2011	
	Fédéral \$	Provincial \$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées		
Placements en actions	47 686	47 686
Actifs d'exploration et d'évaluation	2 388 561	3 146 561
Pertes autres qu'en capital	2 184 647	2 120 724
Pertes en capital	6 426	6 426
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	8 728	8 728
	<u>4 636 048</u>	<u>5 330 125</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2014	120 354	110 898
2015	168 013	155 113
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 705	166 572
	<u>2 365 799</u>	<u>2 301 481</u>

Des pertes en capital cumulées de 12 852 \$ (12 852 \$ en 2011) peuvent être appliquées en réduction de futurs gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

16. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2012	2011
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(15 503)	71 984
Débiteurs	53 663	-
Frais payés d'avance et dépôts	-	3 899
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(62 483)	(15 419)
Compte à payer à une société minière	-	(3 960)
	<u>(24 323)</u>	<u>56 504</u>

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes:

	2012	2011
	\$	\$
Émission d'actions pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	6 750	101 625
Crédits d'impôts à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	551 498	704 110
Dettes fournisseurs et autres créditeurs relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	140 570	20 793
Disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation en contrepartie d'actions cotées	220 000	-

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

17.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont constitués de la présidente, du chef des finances, du vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre 2012	2011
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires incluant les primes et avantages	247 500	292 292
Honoraires professionnels	50 750	62 983
Charges sociales	14 389	16 226
Total des avantages à court terme du personnel	312 639	371 501
Paievements fondés sur des actions	173 640	155 235
	486 279	526 736
Moins: Salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(247 768)	(234 606)
Total de la rémunération	238 511	292 130

17.2 Transactions avec une société liée

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, une société ayant un administrateur en commun a facturé des honoraires de 47 566 \$ comptabilisés aux actifs d'exploration et d'évaluation (0\$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011).

La Société a été liée à une autre société jusqu'au 1er avril 2011, étant donné qu'elles avaient en commun certains administrateurs. Au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011, dans le cours normal des activités, une société ayant un administrateur commun a facturé un montant de 12 234 \$ pour des honoraires professionnels.

18. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

1. Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
2. Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
3. Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour l'exercice financier en cours est présenté à la note 11 et à l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accrédité pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 10.1 et 20.

La Société détermine le montant du capital proportionnellement à sa structure globale de financement, c'est-à-dire les capitaux propres et les passifs financiers. La Société gère sa structure de capital et y apporte des réajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant les périodes de présentation de l'information financière.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société sont résumés, par catégorie, à la note 12. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Les instruments financiers de la Société l'exposent à deux types de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposé sont décrits ci-après.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de politiques ou de procédures au cours des périodes de présentation de l'information financière.

19.1 Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Au 31 décembre 2012, les actifs financiers suivants portaient intérêt à taux fixe:

- Fonds monétaires ;
- Certificats de dépôt garanti ;
- Placements en obligations de banques.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter la juste valeur des actifs financiers portant intérêt à taux fixe. Puisque les fonds monétaires et les certificats de dépôt garanti sont comptabilisés au coût amorti, les variations de juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net. Pour ce qui est des placements en obligations de banque présentés à la juste valeur, les variations de juste valeur ont un impact non significatif sur le résultat net.

19.2 Sensibilité au risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix du marché des actions cotées qu'elle détient. Le risque maximal auquel sont exposés les actions cotées est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié de ces actions avait varié de plus ou moins 20 % aux 31 décembre 2012 et 2011, le résultat global et les capitaux propres auraient varié de 13 215 \$ (1 809 \$ en 2011).

19.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119 547	564 130
Certificats de dépôt garanti	316 771	911 645
Débiteurs	1 727	55 390
Placements en obligations de banques	298 687	100 934
Valeur comptable	<u>736 732</u>	<u>1 632 099</u>

La Société n'a pas de comptes clients. Les débiteurs sont constitués d'avances à des fournisseurs ou des partenaires d'exploration et, par conséquent, l'exposition de la Société au risque de crédit est considérée limitée. La Société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les périodes présentées.

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

19. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

Le risque de crédit de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des certificats de dépôt garanti et des placements en obligations de banques est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

19.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de financements privés et de financements accreditifs des exercices précédents.

La Société s'attend à pouvoir respecter ses obligations grâce à ses flux de trésorerie liés aux financements et aux produits provenant de l'arrivée à échéance de ses actifs financiers.

Les dettes fournisseurs ont des échéances contractuelles de moins de trois mois et sont au montant de 152 029 \$ au 31 décembre 2012 (94 735 \$ au 31 décembre 2011). La trésorerie et les placements de la Société excèdent les besoins courants en sortie de trésorerie.

20. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accreditives et en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation. Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ses dépenses d'exploration seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accreditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

En 2011, la Société a reçu un montant de 150 000 \$ à la suite de placements accreditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales en date du 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, la Société avait engagé la totalité des travaux d'exploration reliés à ce financement.